

# PROCES-VERBAL

**Date et lieu de la réunion** : Jeudi 05/06/2025 à 10h30 à Réalmont.

**Objet de la réunion** : Examen conjoint concernant la révision allégée n°2 du PLUi de la Communauté de communes Centre Tarn

PARTICIPANTS	FONCTION / INSTITUTION	E-MAIL	PRÉSENCE
<b>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Centre Tarn</b>			
COMBELLES Jean-François	Adjoint à l'urbanisme à Montredon-Labessonnié	-	X
MARTINI Marjory	Responsable Urbanisme et Aménagement	<a href="mailto:amenagement@centretarn.fr">amenagement@centretarn.fr</a>	X
KANE Bintou	Stagiaire en urbanisme	-	X
<b>Maitrise d'œuvre : Toponymy</b>			
<b>NOM, Compétence</b>			
LIMA Anabela	TOPONYMY	<a href="mailto:anabelaL@toponymy.fr">anabelaL@toponymy.fr</a>	X
<b>Personnes Publiques Associées</b>			
JAUZION Yannick	Conseiller Régional	<a href="mailto:invitations@laregion.fr">invitations@laregion.fr</a>	X
ALDIGUIER Arnaud	DDT Tarn	<a href="mailto:arnaud.aldiquier@tarn.gouv.fr">arnaud.aldiquier@tarn.gouv.fr</a>	X
GALIBERT Célia	CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	<a href="mailto:Urbanisme@ccmav.fr">Urbanisme@ccmav.fr</a>	X

## ORDRE DU JOUR

La réunion a eu pour objectif d'exposer le projet de révision allégée n°2 arrêté en date du 06/02/25.

## DEROULE DE LA RENCONTRE

Le Bureau d'étude déroule une présentation consistant à expliquer le projet et le choix du site.

Aussi, un échange a lieu concernant les différents avis PPA rendus.

Enfin, le calendrier souhaité a été partagé.

## DÉROULÉ DE LA RÉUNION

- I. PRESENTATION DE L'INTERCOMMUNALITE, DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIE, et MOTIVATIONS DE LA REVISION
- II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE et ECONOMIQUE
- III. BESOIN ET CHOIX DU SITE
- IV. JUSTIFICATION DU SITE CHOISI
- V. INCIDENCES DE LA PROCEDURE
- VI. AVIS REÇUS DES PPA
- VII. CALENDRIER SOUHAITE

## ÉCHANGES RELATIFS A LA REVISION N°2

- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, partage que la carrière du Rouquié, toujours en activité, n'a pas pu se substituer à la carrière du Rivet. En effet, les sites, bien qu'à côté, n'offrent pas le même matériel. Toutefois, les deux matières sont complémentaires. La carrière du Rouquié est dépendante de la carrière du Rivet et inversement. Actuellement, l'activité de carrière du Rivet est au ralentie, voire en pause, car la surface d'exploitation autorisée a été consommée en grande partie. Le périmètre concerné par la révision allégée pour ce projet n'englobe que l'unité foncière de la société Bessac. La maison la plus proche du site est également propriété de l'entreprise, mise en location.
- **M. ALDIGUIER, DDT**, interroge sur les différents espaces de stockage.
- **Le BE** précise que les espaces de stockage sont importants mais qu'ils s'expliquent par une volonté d'impacter le moins possible le paysage.

Au regard de la configuration des lieux, la hauteur des espaces de stockage est limitée et donc pour pouvoir tout de même stocker tous les matériaux il y a besoin de plus d'espaces de stockage mais avec des hauteurs raisonnables afin de ne pas se remarquer dans le paysage.

- **M. ALDIGUIER, DDT**, demande alors si tous les stockages réalisés aujourd'hui sur plusieurs espaces dispersés sur le territoire seront demain tous stockés sur ce site d'extension de la carrière.
- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, confirme et partage que c'est aussi une des raisons qui justifient des espaces de stockage importants dans le périmètre de l'extension de la carrière. Les espaces de stockage accueilleront également les matériaux de découvertes qu'il convient d'enlever pour accéder à la roche exploitable qui sont ensuite stocker sur place pour réaménager la carrière.
- **M. ALDIGUIER, DDT**, s'étonne que la MRAe ait émis un avis réputé favorable et surtout sans aucune remarque.
- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, précise qu'elle a pu avoir un échange par mail avec les services de la MRAe indiquant qu'ils avaient jusqu'au 20/05 et comptaient utiliser l'ensemble du temps imparti pour examen du dossier. Le 21/05, la communauté de communes a reçu un avis réputé favorable sans remarques.
- **Le BE** ajoute que l'évaluation environnementale de la révision allégée a été alimentée au-fur-et-à-mesure des compléments demandés par la MRAe dans le cadre de l'étude d'impact projet. Cela étant précisé dans l'évaluation environnementale de la révision, peut-être qu'ils se sont davantage concentrés sur le fait de vérifier que toutes les remarques aient bien été retranscrites dans l'évaluation environnementale de la révision. Cela pourrait expliquer cet avis sans remarque.
- **M. ALDIGUIER, DDT**, interroge sur le calendrier souhaité en terme d'enquête publique et d'approbation de la procédure.
- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, partage que l'enquête publique sera conjointe. Etant donné que le carrier a attendu le retour de la MRAe sur l'évaluation environnementale de la révision (3 mois complet), il souhaite réaliser l'enquête publique au plus tôt.
- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, fait savoir que le SCoT n'a pas rendu d'avis. Toutefois, en conseil syndical, les retours auraient été favorables.
- **M. ALDIGUIER, DDT**, propose, dès réception, d'ajouter cet avis aux avis PPA pour l'enquête publique.
- **Le BE** partage que l'avis du PNR nécessite un échange plus approfondi avec leurs services. En effet, l'évaluation environnementale traite tant de la biodiversité que du paysage.
- **M. ALDIGUIER, DDT**, confirme.
- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, demandera aux services du PNR s'ils pensent à des mesures en particulier. Si oui, les élus devront arbitrer pour l'approbation de la révision.
- **M. JAUZION, Conseiller Régional**, s'interroge sur des éventuelles réticences du voisinage concernant ce projet.
- **Mme MARTINI, Responsable Urbanisme et Aménagement**, partage qu'une réunion publique a été menée de manière volontaire par la communauté de communes et co-animée avec le Bureau d'études du carrier et le carrier lui-même.

Les inquiétudes révélées portaient essentiellement sur les nuisances relatives à l'augmentation du trafic de camions (sécurité, poussière, nuisances sonores...), sur les émissions de poussières, la surface agricole consommée et le lien avec l'entreprise Tarn Enrobé.

Le carrier est revenu sur tous les points comme suit :

- L'augmentation du trafic de camions : Tous les espaces de stockage seront en un seul et même lieu donc les déplacements sur les routes départementales seront diminués. Depuis, l'accès direct entre la carrière du Rivet et celle du Rouquié (sans passer par les départementales) permettra là aussi de diminuer le trafic.
- La poussière : Tous les camions doivent être, à minima, bâchés. Le carrier apportera une attention particulière sur cet aspect.
- La surface agricole consommée : Les terres disposent d'un faible attrait agronomique. L'agriculteur actuel n'est plus intéressé par ces terrains depuis un certain moment déjà.
- Le lien avec l'entreprise Tarn Enrobé : Bien qu'initialement l'idée était de partager cet espace d'extension avec Tarn Enrobé, ce projet a bel et bien été avorté au regard des nuisances que cette mutualisation engendrerait sur le territoire.  
Par ailleurs, la surface en extension de la carrière du Rivet ne sera exploitée et utilisée que dans le cadre de l'activité de la société BESSAC.

## 1. CALENDRIER PREVISIONNEL SOUHAITE

Le calendrier présenté lors de la réunion est la suivant :

Révision allégée n° 2 du PLUi de la CCCT

### ZOOM SUR LE CALENDRIER DES MOIS A VENIR

